



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

LA FCÉNB PRESSE LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE D'ASSURER L'ÉQUITABILITÉ DU BUDGET EN CAPITAL POUR LE SECTEUR D'ÉDUCATION FRANCOPHONE

Edmundston, 9 décembre 2021 – La FCÉNB demande au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de renforcer sa capacité de planification stratégique des infrastructures dans le système scolaire francophone au Nouveau-Brunswick. Le ministre Cardy a déposé les prévisions du budget d'immobilisations du ministère, hier, à l'Assemblée législative en annonçant la construction de deux nouvelles écoles dans le secteur anglophones, aucune dans le secteur francophone en plus de la poursuite de trois projets en cours de planification et de construction dans le secteur anglophone et seulement un projet dans le secteur francophone.

La FCÉNB demande au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance d'adopter une meilleure formule d'allocation du budget en capital pour le secteur d'éducation francophone afin d'assurer une réelle « chance égale pour tous » instaurée par le gouvernement de Louis J. Robichaud, entre 1965 et 1967, pour alléger les fortes disparités régionales qui existaient à l'époque par des mesures de centralisation. Puisqu'il y a deux secteurs d'éducation au Nouveau-Brunswick, la FCÉNB et ses membres sont d'avis qu'il serait plus judicieux que les budgets d'exploitation et en capital puissent être alloués en fonction de ceux-ci. Actuellement, le ministère ne dispose qu'une seule liste en matière des projets en infrastructure.

« Les écoles dans le secteur francophone elles aussi sont de plus en plus âgées et dépérissent de plus en plus vite », témoigne Robert Levesque, président de la FCÉNB. Dans le rapport de la Vérificatrice générale, Volume I, Chapitre 2 déposé en août 2020, elle avait exprimé des préoccupations au sujet de l'entretien différé des écoles du Nouveau-Brunswick en disant que *« L'entretien de l'infrastructure scolaire vieillissante exigera des investissements importants. Si le manque de financement persiste, le Ministère pourrait être confronté à des choix difficiles : soit abaisser les normes de qualité des installations éducatives, soit possiblement fermer des écoles. » « À chaque fois que l'on remet à plus tard un projet d'amélioration, de rénovation, de mi-vie ou de construction d'une nouvelle école, les coûts associés à la réalisation de ces projets ne font qu'augmenter »* souligne Robert Levesque, président de la FCÉNB.

Toujours en se référant au rapport de la Vérificatrice générale, il a été déterminé que *« l'âge moyen des bâtiments scolaires du Nouveau-Brunswick est presque de 45 ans et plus de 60 % des bâtiments scolaires ont plus de 40 ans. Statistique Canada estime la durée de vie des bâtiments éducatifs à environ 40 ans. Au 30 septembre 2019, le Nouveau-Brunswick comptait 181 écoles de 40 ans ou plus. »* Dans la réalité qu'il existe 294 écoles au Nouveau-Brunswick, dont 205 (70%) dans le secteur anglophone et 89 (30%) dans le secteur francophone, comment les conseils d'éducation de district francophone peuvent-ils faire avancer judicieusement leurs projets en infrastructure ? Selon le ministre Cardy, toutes les décisions prises en matière de projets en infrastructures sont basées sur les résultats qui sont générés par l'outil « Analyse multidimensionnelle quadruple bilan » (AMQB). Si le ministère continue d'établir l'ordre de priorité des projets en infrastructure, strictement à partir de l'outil AMQB, les décisions seront prises au détriment des communautés acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick. Il faut ajouter d'autres indicateurs pour déterminer l'ordre de priorités de projets en infrastructure, comme la réalité de la francisation (sud) et de la ruralité (nord).



La protection, le développement et l'épanouissement des communautés acadiennes et francophones au Nouveau-Brunswick nécessitent la présence d'infrastructures et d'institutions économiques, politiques et sociales bien établies, énergisée, avec une vision à long terme. Il ne suffit pas de parler une langue pour en assurer sa permanence, il faut la vivre et la faire vivre au quotidien à travers nos réseaux personnels et professionnels, par une diversité d'expériences. « *Nos écoles sont plus que des institutions d'apprentissage. Elles sont de véritables piliers pour la protection, le développement et l'épanouissement des communautés acadiennes et francophones au Nouveau-Brunswick sur leur plan économique, social, linguistique et culturel* » affirme Robert Levesque, président de la FCÉNB. Les manques d'opportunités, de façon continue, de réaliser des projets d'infrastructures dans le secteur d'éducation francophone mettent en péril la viabilité et la pérennité des communautés acadiennes et francophones au Nouveau-Brunswick.

-30-

La Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick s'est donné comme mission que « Les conseils d'éducation francophones du Nouveau-Brunswick ont les conditions favorables pour gouverner avec succès les districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick. »

Renseignements :
David Couturier, directeur général
506-838-4207
dg@fcenb.ca